

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2025

139x25

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT **DOTATION « FONDS VERT » 2025**

Le dispositif « Fonds vert », sous la responsabilité des préfets, a été créé en 2023, pour accélérer la transition écologique et apporter un appui aux collectivités territoriales et leurs partenaires dans leurs projets d'investissement. Il vise à permettre à nos territoires, de diminuer leurs dépenses en augmentant leur résilience et de devenir les acteurs exemplaires de la transition écologique.

Le dispositif s'articule autour de trois axes principaux : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Le taux de subvention est de 80% maximum du montant hors taxes pour les travaux.

Dans le but d'améliorer la performance environnementale, le Maire propose de poursuivre les actions en faveur de la transition écologique sur le territoire en réalisant des travaux de rénovation énergétique au groupe scolaire de la Renardière.

Le programme de travaux prévoit :

- Le remplacement du système de chauffage actuel par une pompe à chaleur air/eau ou air/air, combiné à l'amélioration de l'isolation par dépose/repose de faux plafonds avec intégration d'isolants performants, permettant une réduction de la consommation d'énergie estimée à 60 %.

Ce gain énergétique positionne l'établissement en conformité avec l'objectif le plus ambitieux du décret tertiaire (- 60 % d'ici 2050 par rapport à l'année de référence).

- La remise en service des VMC simple flux dans les pièces humides pour optimiser la qualité de l'air et la gestion de l'humidité.

- L'installation de VMC double flux dans les salles de classe des bâtiments maternelle et primaire, contribuant à limiter les déperditions thermiques et à récupérer la chaleur de l'air extrait, avec un gain énergétique additionnel estimé à 16 %

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière, au titre dudit dispositif de l'État. Le plan de financement se définit comme suit :

Opération	Montant HT de l'opération	Montant éligible à la subvention HT	Subvention escomptée (80%)	Autofinancement de la commune (20%)
RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE LA RENARDIERE	332 000 €	332 000 €	265 600 €	66 400 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération,
- SOLLICITE l'aide de l'État au titre du dispositif Fonds vert 2023, détaillé ci-dessus,
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
Audrey VILLE

LE MAIRE
Michel AMIEL